



« Parcs et réseaux de l'économie sociale au service de la création d'activités en milieu rural »

Actes des 2 formations sur le thème

- 14 et 15 novembre 2007 -

SCIC OKHRA – Parc du Luberon

- 6 et 7 novembre 2008 -

Parc des Monts d'Ardèche



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

OPERATION EGALEMENT SOUTENUE PAR :



ADEME



Agence de l'environnement
et de la Maîtrise de l'énergie



AOUT 2009

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I- Etat des collaborations entre Parcs et mouvements associatifs et coopératifs | 2 |
| 1- Un rapprochement naturel entre Parcs et réseaux coopératifs et associatifs | 2 |
| 2- Des collaborations déjà engagées | 2 |
| 3- Une formation-action pour aller plus loin | 3 |
| | |
| II- Les différents outils et structures de l'économie sociale pour la création d'activités | 4 |
| 1- Fiches de synthèse des outils et tableau de positionnement | 4 |
| 1) Les SCIC, outils coopératifs récents | 4 |
| 2) Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (exemple Pollen) | 5 |
| 3) Les Couveuses | 6 |
| 4) Les Pépinières | 7 |
| 5) Les Incubateurs | 8 |
| 6) Sociétés de portage salarial | 9 |
| 7) Tableau de comparaison | 10 |
| 2- Dispositifs et structures d'aide au développement des structures de l'économie sociale | 12 |
| 1) Observatoire de l'inter réseaux SCIC | 12 |
| 2) Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) | 12 |
| 3) Les CRESS : exemple de Rhône-Alpes | 13 |
| 4) Action du mouvement coopératif pour la création d'activités | 15 |
| | |
| III- Des exemples d'outils de l'économie sociale au service d'enjeux du territoire | 16 |
| 1- Les initiatives existantes mobilisant des outils coopératifs | 16 |
| 1) Valorisation culturelle d'une ressource naturelle et d'un savoir-faire : SCIC ÔKHRA : | 16 |
| 2) Gestion des compétences et des emplois : SCIC Compétence et territoire | 17 |
| 3) Valorisation de ressources locales dans le cadre de filières : SCOP Ardelaine et SCIC Bois bocage | 18 |
| 4) Regroupement et promotion de métiers artistiques et culturels : Incub'art et Pépinière Pépit'arts | 20 |
| 5) Réponse à des besoins de services à la personne : CAE Coopadom et association Confluence services | 25 |
| 6) Soutien à la création d'activités dans le bâtiment : CAE Cabestan | 28 |
| 2- Projets sur les Parcs s'inscrivant au sein de l'économie sociale | 29 |
| 1) Regroupement de prestataires d'éducation à l'environnement en Narbonnaise | 29 |
| 2) Maison de l'énergie dans le Parc Loire-Anjou-Touraine | 30 |
| 3) Filière Bois Energie dans le Parc de Millevaches | 30 |
| 4) Création d'une couveuse d'activités en Ardèche | 31 |
| 5) Projet autour de la filière chanvre en Loire Anjou Touraine | 31 |
| 6) Création d'une coopérative d'Activités et d'emplois en Brenne | 32 |
| | |
| Annexes et bibliographie | 33 |
| SCIC | |
| 1- Documents annexés | |
| 2- Liste de publications | |
| 3- Transfert de savoir faire : d'entrepreneur à entrepreneur | |
| 4- Service de renseignements sur les SCIC | |
| 5- Autres infos téléchargeables sur www.avise.org : Les SCIC en images / Portraits de SCIC | |
| | |
| Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) | |
| 1- CAE, couveuses, sociétés de portage salarial : des opportunités pour tester, développer son activité (fiche Repères) | |
| 2- CAE, l'entreprise partagée (brochure de vulgarisation) | |
| | |
| Appui aux projets sectoriels par les réseaux de l'économie sociale | |
| 1- Repère Environnement n°1 : Education à l'environnement, vers un développement durable | |
| 2- Repère Culture n°9 : Le collectif d'arts plastiques et visuels | |
| | |
| Liste des intervenants des formations | |

I- Etat des collaborations entre Parcs et économie sociale

1- Un rapprochement naturel entre Parcs et réseaux coopératifs & associatifs

1) Partage de valeurs communes ou proches entre réseaux de l'économie sociale et Parcs

- Esprit de solidarité (mutualisation de moyens, approche collective et transversale) et de participation (modes d'organisation humaine pas seulement basés sur la concurrence mais aussi sur le renforcement du lien social : gouvernance)
- Participation et place centrale de l'homme au sein des organisations économiques
- Recherche de l'intérêt général (pas incompatibilité avec des approches économiques)

2) Similitude dans les approches :

- Démarche non dichotomique des questions de société (développement & environnement, économie & social),
- Inscription plus affirmée des acteurs de l'économie sociale sur leur territoire
- Culture de réseaux
- Volonté de proposer des alternatives aux modèles socio-économiques dominant afin de répondre à des enjeux de territoire et d'acteurs (mission d'expérimentation des Parcs, création d'outils nouveaux et de démarches innovantes par les réseaux coopératifs et associatifs)

Les objectifs de développement durable sont traités par les 2 réseaux avec des entrées dominantes complémentaires (patrimoniales pour les Parcs, économiques pour les coopératives, sociales et culturelles pour les associations).

Le croisement de ces approches doit permettre de progresser dans le cheminement vers une meilleure prise en compte des différentes dimensions du DD.

2- Des collaborations déjà engagées

1) Historique

Un partenariat privilégié s'est opéré entre réseaux associatifs et Parcs. Cela s'est traduit par :

- la création de liens en amont de la création des Parcs (certains Parcs ont même été largement initiés par le monde associatif)
- la mise en œuvre de la charte se réalise en lien avec le tissu associatif (notamment celles produisant des biens et des services)

2) Démarche de rapprochement conduite depuis 2002 avec les réseaux coopératifs

Démarche lancée au plan national entre têtes de réseaux Parcs, CUMA, SCOP dans le cadre de projets Equal qui ont permis de :

- favoriser la participation à des manifestations organisées par les autres partenaires, monter des manifestations en commun, élaborer des outils méthodologiques ensemble, aider à des partenariats régionaux

=> A découvrir le carnet de route : site présentant le partenariat entre Parcs, CUMA et SCOP et un ensemble de productions réalisées (notamment 4 films)

www.france.cuma.fr/dossiers/territoires/soqle/carnetderoute

Plus récemment, organisation de journées de travail régionales (voir compte-rendu des journées en Languedoc-Roussillon et Ile de France-Centre téléchargeables sur le site extranet de la Fédération des Parcs : parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet).

3) Principaux axes de partenariat

Déjà plusieurs axes d'intervention sont d'ores et déjà mis en œuvre entre Parcs et acteurs de l'économie sociale et solidaire :

. Promotion du modèle coopératif avec une logique d'ancrage territorial dans les domaines agricoles, de services et de production

- Partenariat entre Parcs et CUMA en matière de bois énergie, en agriculture et en organisation de services environnementaux (assainissement, compost...) au territoire

- Appui à l'émergence de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

Celles-ci associent des entreprises, des collectivités, des associations et des usagers dans le cadre d'une activité économique comportant un but d'intérêt général (partenariat CGSCOP-FNCUMA)

. Rapprochement entre producteurs et consommateurs

- Encouragement à la création d'association de producteurs et de consommateurs dans une logique d'échange de services (exemple : AMAP)

- Initier ou favoriser la création de collectifs de producteurs dans une logique notamment de filière (exemple d'association regroupant agriculteurs, artisans, commerçants autour de la farine, de la viande...)

. Appui à l'insertion de public en difficulté

Soutien à des associations ou entreprises d'insertion dans le cadre notamment de chantiers visant la réhabilitation du patrimoine naturel et bâti.

. Création/reprise d'entreprises

- Aider à la création et au développement de Coopératives d'activités et d'emplois permettant à des candidats à la création de se préparer grâce au statut de salarié et à la mutualisation de moyens (partenariat avec les SCOP)

- Encouragement à la création de systèmes d'épargne locale pour créateurs (de type CIGALES)

- Accompagnement au développement d'associations productrices de biens et de services (culturels notamment)

3- Une formation-action pour aller plus loin

- Elle s'est inscrite dans un processus de formation-action

- La 1^{ère} session généraliste a été organisée en 2006 sur le thème « Parcs et économie sociale ».

- La seconde session a porté sur les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et leur contribution aux stratégies de développement durable des territoires de Parc.

- La 3^{ème} session sur la mobilisation des outils d'aide à la création d'activité de l'économie sociale

Ces formations sont organisées dans le cadre d'un large partenariat réunissant les réseaux coopératifs (CGSCOP, FNCUMA), l'AVISE, le CNFPT, la CDC et le programme européen Equal CIDEST/SOQLE.

L'objectif des formations consiste à comprendre comment les outils de l'économie sociale et en particulier les coopératives et associations répondent de façon spécifique aux besoins des créateurs et repreneurs d'activités tout en contribuant aux enjeux des Parcs naturels régionaux (valorisation de ressources locales, renforcement du lien social, préservation de la qualité du patrimoine...).

Plus concrètement, les formations ont permis de mieux connaître les outils portés par les structures de l'économie sociale en faveur de la création d'activités pour mieux les promouvoir et les intégrer dans les stratégies de développement des Parcs.

II- Les différents outils et structures de l'économie sociale en appui à la création d'activités

1- Fiches de synthèse des outils et tableau de positionnement

| |
|--|
| <p>La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic)</p> <p>Qu'est ce qu'une SCIC ? C'est une forme d'entreprise coopérative, régie par le titre II ter de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 n°47-1775 du 10 septembre 1947, article 19 quinquies), qui :</p> <ul style="list-style-type: none">* A un statut de société commerciale Sa ou Sarl et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation ;* Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers ;* Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales ;* Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité ;* S'inscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi ;* Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et par sa vocation d'organisme à but non lucratif. |
| <p>La SCIC : pour qui ? La Scic permet d'associer et faire travailler ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none">* Les salariés de la coopérative (comme en Scop),* Toute personne physique désirant participer bénévolement à son activité (comme en association),* Les usagers habituels et les personnes qui bénéficient à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative (comme en coopérative de consommateurs),* Toute personne physique ou morale de droit privé qui entend contribuer directement, par son travail ou par un apport en nature, en espèce, en industrie ou par tout autre moyen, au développement de la société coopérative (comme dans les sociétés commerciales classiques),* Toute personne morale de droit public dans la mesure où l'activité et l'intérêt de la Scic entrent dans son champ de compétences (comme dans d'autres sociétés régulant le Partenariat Public Privé). |
| <p>Comment ça marche ? En tant qu'associé, chacun participe aux prises de décisions collectives via l'Assemblée Générale de la coopérative où il s'exprime à égalité de voix avec les autres associés. C'est l'assemblée des associés qui élit en son sein les administrateurs et les dirigeants de la coopérative. Cette Assemblée d'associés peut éventuellement créer des collèges pour pondérer les voix entre groupes d'associés.</p> |
| <p>Pour en savoir plus http://www.scic.coop/entreprise-cooperative.htm</p> |

La Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE)

Qu'est ce qu'une CAE ?

La CAE est une entreprise coopérative organisée sous forme de SCOP (Société Coopérative de production), régie par le principe « une personne, une voix ». Il s'agit d'un outil de développement économique implanté sur un territoire, qui réconcilie l'économique et le social : les entrepreneurs salariés sont à la fois responsables de leur devenir économique et parties prenantes d'une entreprise collective, où se mutualisent les expériences dans un esprit d'entraide et de solidarité.

L'objet de la CAE consiste à proposer un cadre juridique, économique, social et humain à tous ceux qui souhaitent créer leur propre activité, viabiliser leur projet et pérenniser leur emploi. La CAE leur permet d'apprendre le métier d'entrepreneur, bénéficiant dans le même temps de l'effet réseau et de collaborations professionnelles souples au sein d'une même entreprise (sous-traitance réciproque, échanges d'information et de pratiques). Chaque entrepreneur développe son activité à domicile ou au sein de son propre local. Toute activité peut être exercée dans le cadre d'une CAE, à l'exclusion de certains métiers soumis à des contraintes réglementaires ou financières. Bien que la majorité des CAE soient multi-activités, une tendance émerge à la constitution de CAE spécialisées dans des secteurs spécifiques (notamment le bâtiment, les services à la personne et les activités culturelles et artistiques).

La CAE : pour qui ?

Le public de CAE est très varié : demandeurs d'emploi, salariés à temps partiel, jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes. Ils sont orientés vers la CAE par les réseaux de la création d'entreprise (CCI, Boutiques de Gestion, Chambres des Métiers), de l'accompagnement à l'emploi (ANPE, PLIE), ainsi que par les entrepreneurs de la coopérative.

Comment ça marche ?

• Première étape : entrepreneur accompagné. A l'issue d'un accueil-diagnostic, le porteur de projet signe une convention d'accompagnement qui lui permet de lancer son activité et de commencer à prospecter et produire. Durant cette phase, il conserve son statut d'origine et continue à percevoir les allocations qui s'y rattachent.

• Deuxième étape : entrepreneur salarié. Dès ses premières affaires, le porteur de projet se voit proposer le statut d'entrepreneur salarié. Il est embauché en CDI à temps partiel, au départ sur la base de quelques heures, et commence à se rémunérer avec le chiffre d'affaires généré par l'activité, déduction faite des charges, des cotisations sociales et de la participation aux frais de gestion qui s'élèvent en général à 10 % du chiffre d'affaires (chaque entrepreneur salarié contribue à hauteur du même pourcentage). En contrepartie, la coopérative le fait bénéficier de son cadre juridique et effectue pour lui toutes les tâches comptables, fiscales et administratives nécessaires.

Tout au long de ces deux premières étapes, chaque entrepreneur est accompagné de façon personnalisée dans un cadre collectif, sur la prospection, la production, la gestion et le pilotage de son activité.

• Troisième étape : entrepreneur associé. L'entrepreneur dont l'activité a atteint un régime de croisière et qui souhaite faire durablement de la coopérative le cadre d'exercice de son activité professionnelle, peut en devenir sociétaire. L'accès au sociétariat est l'aboutissement naturel (et choisi) d'une démarche progressive d'appropriation de l'entreprise, qui traduit, au-delà de la gestion de sa propre activité, le souhait de participer au fonctionnement et au développement de la CAE. Chacun peut aussi faire librement le choix de sortir de la coopérative et créer sa propre structure.

Pour en savoir plus

<http://www.avise.org/spip.php?article872>

La Couveuse d'activités et d'entreprises

Qu'est ce qu'une couveuse ?

La couveuse d'activités et d'entreprises est une structure de l'économie sociale (association ou coopérative) dont l'objet est l'hébergement juridique d'activités développées par des porteurs de projet et l'apprentissage du métier de chef d'entreprise. Elle accueille des entrepreneurs à l'essai, qui veulent d'une part tester leur produit et leur marché en grandeur réelle et d'autre part, vérifier s'ils ont les capacités pour diriger une entreprise. Tout type d'activité peut trouver place dans une couveuse en dehors des professions réglementées, nécessitant un bail commercial ou ayant des contraintes liées aux assurances. La majorité des couveuses est multi-activités, même si certaines ont des antennes spécialisées. Elles mettent à la disposition des porteurs de projet, une équipe de permanents : comptables, gestionnaires et chargés de mission spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise. Le lieu de production de l'activité se trouve en dehors de la couveuse : domicile, atelier, etc.

La couveuse : pour qui ?

Elle s'adresse à des personnes soucieuses de tester leur projet d'entreprise et sa viabilité. Les entrepreneurs à l'essai sont passés par une première structure d'accompagnement, comme les Boutiques de gestion, qui les a soutenus dans la définition du produit, l'élaboration de l'étude de marché et du business plan. Dans la couveuse, ils ont l'opportunité de démarrer leur activité et de passer à la phase opérationnelle.

Comment ça marche ?

- Première étape : le porteur de projet intègre la couveuse. Le comité d'admission de la couveuse valide l'entrée des porteurs de projet. L'entrepreneur à l'essai signe un CAPE avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs ; ce contrat a une durée limitée qui ne peut excéder 12 mois, renouvelable 2 fois. Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie d'un appui professionnel et continu, à la fois individuel et collectif ; un référent le suit dans son parcours (communication, argumentaire de vente, réglementations, stratégie commerciale, positionnement, etc.). En moyenne, il reste 9,5 mois dans la couveuse. Les entrepreneurs à l'essai conservent leur statut social antérieur et leurs droits.
- Deuxième étape : l'entrepreneur à l'essai démarre son activité. Il bénéficie des services de la couveuse (accompagnement individuel et collectif, ateliers collectifs et formations) et du n° Siret de la couveuse, pour facturer ses premiers clients. L'entrepreneur démarre une petite production, facture ses premiers clients, prépare ses outils de communication, développe son fichier client et se crée un réseau. L'activité ainsi générée par l'entrepreneur lui appartient. La couveuse est responsable juridiquement vis-à-vis des tiers.
- Troisième étape : l'entrepreneur à l'essai crée son entreprise ou fait d'autres choix. Au bout de la période de test, soit l'entrepreneur à l'essai décide de créer son entreprise en sortant de la couveuse, soit il arrête son projet pour repartir vers un emploi salarié ou vers une formation. Il est alors orienté vers d'autres structures d'appui. A l'issue du test, la couveuse calcule le résultat économique de l'activité développée qui est reversé à l'entrepreneur, déduction faite des charges sociales légales. Une contribution peut être prélevée par la couveuse sur l'activité de l'entrepreneur en couverture de certains frais.

Pour en savoir plus

<http://www.avise.org/spip.php?article872>

L'incubateur d'entreprises innovantes

Qu'est ce un incubateur?

Un incubateur d'entreprise est un espace géré par un constructeur-exploitant, maître d'ouvrage de la construction d'un immeuble neuf ou du programme d'aménagement d'un immeuble existant. Cet exploitant signe un contrat de partenariat avec un animateur relativement à leurs missions respectives. Les incubateurs peuvent proposer des locaux, un accompagnement, et le financement de prestations extérieures telles qu'une étude de marché ou le dépôt d'un brevet, généralement sur le principe d'une avance remboursable en cas de succès.

L'animateur peut être une association, une fondation, une institution scientifique, une entreprise, etc., dont la mission est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes. Certaines structures d'animation peuvent prendre des participations au capital des sociétés incubées

L'exploitant propose des bureaux pour l'équipe d'animation, des salles de réunion pour des formations et des rencontres avec des partenaires et des acteurs de la création d'entreprises..., des locaux communs de services d'aides à la vie professionnelle, des locaux privatifs de type bureaux pour l'hébergement des porteurs de projets, même si certains projets peuvent être incubés « hors les murs ».

La pépinière : pour qui ?

Certains incubateurs s'adressent à des publics spécifiques, par exemple les femmes créatrices d'entreprises.

Comment ça marche ?

Chacun des intervenants signe un contrat de service (aspect immobilier ou aspect animation) avec les incubés. Il n'y a pas un modèle identique de tarification pour les incubés, mais l'hébergement n'est pas sous le régime du bail commercial mais celui d'une redevance d'occupation (contrat de services). Certains incubateurs sont payants : forfait autour de 400-450 € par mois comprenant le local privatif de l'ordre de 30 m² et l'accompagnement (hors coûts de communication). Certains sont gratuits ou pratiquent une avance de redevance : l'hébergement et l'accompagnement sont gratuits, mais les prestations sont en partie remboursables à la sortie de l'incubateur, avec un échelonnement de 3 ans, en cas de succès commercial.

Pour en savoir plus

www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=59466

La pépinière

Qu'est ce une pépinière ?

A la suite de l'accueil et de l'accompagnement en incubateur, la pépinière d'entreprises est une structure destinée à consolider la phase de décollage économique et commercial de la jeune entreprise en apportant un hébergement, un soutien technique et financier, des conseils et des services. L'espace est géré par un constructeur-exploitant, maître d'ouvrage de la construction d'un immeuble neuf ou du programme d'aménagement d'un immeuble existant. Cet exploitant signe un contrat de partenariat avec un animateur relativement à leurs missions respectives. L'animateur peut être une association, une fondation, une institution scientifique, une entreprise, etc., dont la mission est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes.

Les pépinières proposent les services suivants :

- favoriser les échanges entre les entreprises hébergées développer un réseau de partenaires assurer la promotion de la pépinière et l'insertion des entreprises dans le tissu économique local
- aide à l'expérimentation de l'innovation
- aide à la recherche de financement
- accès à un réseau de consultants dans les divers domaines de la vie de l'entreprise, brevetage, droit,
 - fiscalité, banque, marketing...
- ouverture à l'international : participation à des salons et forums dans de grandes métropoles nationales ou internationales

La pépinière : pour qui ?

L'hébergement et les services sont proposés à des entreprises déjà existantes, en général de moins de 4 ans d'existence et pour une période limitée à 4 ans maximum, dans le cadre de contrat d'occupation généralement de 1 an renouvelable 4 fois.

Comment ça marche ?

Chacun des intervenants signe un contrat de service (aspect immobilier ou aspect animation) avec les pépins. Il n'y a pas un modèle identique de tarification pour les pépins, mais, comme en incubateur, l'hébergement n'est pas sous le régime du bail commercial mais celui d'une redevance d'occupation (contrat de services).

Pour en savoir plus

www.paris.fr/portail/viewmultimediacocument?multimediacocument-id=59466

La société de portage salariale

Qu'est ce qu'une société de portage salariale ?

La société de portage salarial est une entreprise de recrutement et d'accompagnement de professionnels salariés. Elle joue un rôle d'interface, dans une relation à trois, entre le consultant qui veut créer ou développer son activité et une structure (entreprise, collectivité, association), qui lui confie des missions. Comme son nom l'indique, la société de portage héberge juridiquement des salariés pour une mission qu'ils effectuent chez un client. Les professionnels salariés interviennent essentiellement dans des métiers de conseil et de prestations intellectuelles. Il n'est pas possible d'exercer une profession réglementée ou une activité de négoce dans le cadre du portage salarial. La société de portage n'héberge pas physiquement les consultants, qui exercent leur activité à domicile ou au sein de l'entreprise cliente. Les sociétés de portage sont des sociétés commerciales, de type SA ou SARL. Elles réalisent leur chiffre d'affaires, via les commissions prélevées sur les factures des portés ; les commissions correspondent aux frais de gestion engagés par la société de portage.

La société de portage salariale : pour qui ?

Le public concerné est constitué majoritairement de cadres. A l'origine, il s'agissait plutôt de cadres qui traversaient des périodes de chômage. Désormais, ce sont aussi des personnes qui font le choix d'une plus grande autonomie professionnelle ou qui veulent tester leur activité, avant de créer leur entreprise. Leur point commun est de faire appel à une société de portage, après avoir négocié une ou plusieurs missions auprès d'un client. Une fois embauché, le porté bénéficie des services de la société de portage, qui effectue entre autres sa gestion administrative (feuilles de paye, contrats avec le tiers client) et propose du conseil (gestion, marketing, communication, etc.), de la formation, des outils de développement.

Comment ça marche ?

• Première étape : le professionnel intègre la société de portage pour mener à bien sa mission. Comme dans une procédure de recrutement, il assiste à des réunions d'information et participe à des entretiens individuels, visant à vérifier l'adéquation de sa mission et de son projet avec l'activité professionnelle de la société de portage.

• Deuxième étape : le professionnel démarre sa mission. Après avoir signé son contrat de travail avec la société de portage (qui signe elle-même un contrat de prestation avec le tiers client), le professionnel démarre sa mission auprès de ce dernier. Le mode de fonctionnement est donc le suivant : le salarié trouve et réalise les missions, la société de portage facture l'entreprise en son nom et elle paye le salarié, en proportion de l'activité qu'il génère. Dans la pratique, la société de portage lisse à minima les salaires, afin que le consultant reçoive régulièrement au moins le salaire minimum prévu par la convention collective de rattachement, évitant ainsi la rupture de salaire entre deux missions. Les contrats de travail, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont des CDD ou de plus en plus fréquemment des CDI. Le consultant salarié a droit à des périodes de formation rémunérées, comme tout salarié dans le cadre de la formation professionnelle. La société de portage retient entre 3 et 15 % de frais de gestion (10 % en moyenne) sur les montants facturés.

• Troisième étape : le professionnel peut quitter la société de portage à tout moment. Sa présence peut se limiter à la durée d'une seule mission.

Pour en savoir plus

<http://www.avise.org/spip.php?article872>

Tableau de comparaison des outils d'accompagnement à la création d'activités

| Caractères | SCIC | CAE | Couveuses | Incubateur | Pépinière | Portage |
|-----------------------------|--|--|---|--|---|---|
| Cadre juridique | Coopérative SA ou SARL | SCOP | Association ou coopérative | SA ou GIP | SA ou GIP | SARL ou SA |
| Objectif | Produire des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire et de façon connexe, favoriser l'émergence de nouvelles activités | Accompagner des créateurs d'activités et leur permettre de tester, créer et développer leur projet dans un cadre salarié et coopératif | Accompagner des créateurs d'entreprise et leur permettre de tester leur projet en grandeur réelle | favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes | Accompagnement post-création des entreprises innovantes | Proposer un hébergement légal à des professionnels pour l'exercice de leur activité |
| Public concerné | salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... Entrepreneurs salariés ou entrepreneurs associés | Tout porteur de projet | Tout porteur de projet | Tout porteur de projet innovant | Toute jeune entreprise innovante | Tout professionnel |
| Dénomination | Entrepreneurs salariés ou entrepreneurs associés | Entrepreneurs salariés et entrepreneurs salariés associés | Entrepreneurs à l'essai | Incubés | Pépins | Consultants salariés |
| Activités concernées | Activités commerciales d'utilité sociale | Activités artisanales, de commerce et de services, sauf professions réglementées. Pas de commerces sédentaires | Activités artisanales, de commerce et de services, sauf professions réglementées. Pas de commerces sédentaires | Activités innovantes à haute VA | Activités innovantes à haute VA | Métiers du conseil et de la formation (sauf professions réglementées) |
| Pré-requis | S'inscrire dans une logique de développement local et durable, ancrée dans un territoire Les collectivités ne peuvent détenir plus de 20% du capital social | Avoir un projet de création de son emploi et maîtriser la production du bien ou du service à créer | Avoir une idée ou un projet de création d'entreprise validé | Avoir une idée ou un projet de création d'entreprise validé | Avoir un projet d'entreprise validé | Avoir une ou plusieurs missions en adéquation avec les métiers de la société de portage |
| Mode d'entrée | Pour les salariés : entretien d'embauche Pour les associés : candidature au statutariat et souscription au capital | Accueil-diagnostic et signature d'une convention d'accompagnement | Comité d'admission. Signature d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), avec objectifs quantitatifs et qualitatifs | Accueil-diagnostic et signature d'une convention de service | Accueil-diagnostic et signature d'une convention de service | Vérification de compétences du professionnel |

| Caractères | SCIC | CAE | Couveuses | Incubateur | Pépinière | Portage |
|---|--|---|--|--|--|---|
| Droits sociaux | Maintien des allocations chômage et/ou des minimas sociaux dans les phases d'entrepreneur accompagné et entrepreneur salarié | Maintien des allocations chômage et/ou des minimas sociaux jusqu'à la création de l'entreprise, pendant la durée du CAPE | Maintien des allocations chômage et/ou des minimas sociaux dans les phases de création | Maintien des allocations chômage et/ou des minimas sociaux dans les phases de création | | Maintien des allocations chômage en fonction du temps mensuel travaillé |
| Type de contrat | CDI ou CDD | CDI | CAPE | Contrat de service | Contrat de service | CDI ou CDD |
| Durée accompagnement Hébergement | indéfinie | Phase entrepreneur salarié: se définit par rapport à l'autonomie de l'entrepreneur et la viabilité du projet Phase entrepreneur associé: indéfinie | Durée légale du CAPE : 12 mois (renouvelable 2 fois) | variable | Souvent 4 ans maximum | Variable en fonction des missions |
| Participation aux frais de la structure | Non | 10 % du chiffre d'affaires | Variable selon les couveuses (de 0 au 10 % du chiffre d'affaires) | Variable : souvent redevance d'occupation (et non bail commercial) | Variable : souvent redevance d'occupation (et non bail commercial) | De 3 à 15 % du chiffre d'affaires |
| Hébergement juridique | Oui (n° Siret) | Oui (n° Siret) | Oui (n° Siret) | Non | Non | Oui (n° Siret) |
| Hébergement physique | Oui | Non | Non | Oui | Oui | Non |
| Suites de la phase de test | Arrêt du projet | Création d'entreprise hors de la CAE. Développement de l'entreprise au sein de la CAE (entrepreneur salarié associé). | Création d'entreprise hors de la couveuse ou arrêt du projet | Création d'entreprise hors de l'incubateur ou arrêt du projet | Création d'entreprise hors de la pépinière ou arrêt du projet | Arrêt du projet |

2- Dispositifs et structures d'aide au développement de l'économie sociale

1) Observatoire de l'inter réseaux SCIC

Origine : réseau informel réunissant différents réseaux concernés par les SCIC

Actuellement : observatoire de la centaine de SCIC

Pour plus d'info : www.scic.coop avec rubrique juridique, documentation, wikiscic

Outil disponible : kit pédagogique SCIC de l'AVISE (www.avise.org) à utiliser avec un accompagnateur non spécialisé (de type technicien de Parc). Il est composé de 9 séquences avec des fiches ressources et pédagogiques (présentation synthétique en fin de document).

2) Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

(cf document « Développez vos partenariats au service des territoires », téléchargeable sur le site de la Fédération des Parcs)

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) accompagnent les structures associatives, d'insertion et coopératives développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois. Il en existe 110 en France.

Les missions consistent à :

- accueillir et orienter la structure,
- réaliser un diagnostic global de l'activité,
- mettre en place l'accompagnement (financement d'expertise en moyenne de 5j),
- suivre, évaluer l'intervention et inscrire le plan d'accompagnement dans le temps,
- assurer une animation au niveau territorial pour mobiliser les acteurs concernés de l'ESS.

Par ailleurs, 19 Centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA), portés par les CRES, les membres du CELAVAR, coordonnent l'action des DLA au plan régional. Enfin, 6 centres nationaux d'appui et de ressources (CNAR) viennent en appui technique spécifique aux acteurs des secteurs concernés (culture, environnement, insertion par l'économique, social et médico-social et santé, sport, financement).

Les Parcs peuvent jouer un rôle au sein des DLA (comité d'appui) ou des C2RA.

Okhra a bénéficié d'une aide stratégique en 2004 et d'une autre en 2007 (sur les critères d'évaluation de l'utilité sociale).

La relation aujourd'hui est faible entre DLA et Parc. Elle pourrait être plus forte en :

- créant un processus d'information mutuel Parc-DLA,
- mettant à disposition les diagnostics territoriaux,
- mettant en place des appuis collectifs.

3) Les CRESS : exemple de Rhône-Alpes

. Présentation de la CRESS Rhône-Alpes

Le Groupement Régional de la Coopération et le mouvement mutualiste fondent au début des années 70 le Groupement Régional des Coopératives et Mutuelles.

En 1987, ils sont rejoints par le mouvement associatif pour créer le Groupement Régional des Coopératives, Mutuelles et Associations (GRCMA).

En 2000, soutenus par le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, les acteurs de l'économie sociale et solidaire de Rhône-Alpes impulsent une nouvelle dynamique en transformant le GRCMA en Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

La CRESS RA est une association qui compte 100 délégués représentant 28 groupements, coordinations ou fédérations à dimension régionale, répartis en 5 collèges :

Collège 1 – Coopératives : Crédit coopératif, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel, Banques populaires, Fédérations des coopératives HLM, des coopératives agricoles, Groupement des entreprises, Union régionale des Sociétés coopératives de production

Collège 2 – Mutuelles : MACIF, MAIF, MATMUT, Union régionale de la Mutualité Française

Collège 3 – Associations : La Conférence permanente des coordinations associatives Rhône-Alpes

Collège 4 – Thématiques :

. *Insertion par l'Activité Economique* : Régies de Quartier, Entreprises d'Insertion

. *Financement solidaire/développement local* : ADIE, ARADEL, Rhône-Alpes Active, La Nef

. *Culture, formation, promotion sociale* : La Nacre, Collège coopératif, école santé social

Collège 5 - Syndicats d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale

L'organigramme fonctionnel fait apparaître une organisation en trois pôles :

- Développement et Promotion
- Financement des entreprises
- Employeurs

Son projet

Une dimension politique :

- Représentation de l'économie sociale et solidaire auprès de l'État, des collectivités locales, des acteurs socio-économiques, du grand public
- Structuration de l'économie sociale et solidaire, dans l'objectif de développer une culture partagée indispensable à sa reconnaissance comme mode d'entreprendre

Une dimension économique (chambre de développement) :

- Favoriser la création et le développement d'activités et d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Une dimension socio-professionnelle :

- Promotion de la fonction « employeur » au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire

Ses missions

- Représenter en Rhône-Alpes les acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès des partenaires institutionnels, économiques et sociaux
- Promouvoir les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire
- Initier des dynamiques et des mises en réseau
- Piloter, animer, coordonner des actions, des dispositifs publics et des groupes de travail pour le compte de ses adhérents ou de ses partenaires

Ses actions

- Animation du Contrat Economique Sectoriel Economie Sociale et Solidaire
- Animation du Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Animation d'une Action de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC) pour le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Animation d'un dispositif financier d'appui aux microprojets associatifs (dans le cadre du Fonds Social Européen)
- Réalisation d'actions de sensibilisation à l'ESS
- Animation d'un espace régional de dialogue social
- Réalisation d'action Promotion d'une animation territoriale des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Soutien et appui technique à des projets d'économie sociale et solidaire et à l'organisation d'événements de promotion de l'économie sociale et solidaire
- Présence dans diverses instances régionales ou locales : collège « entreprises » du CESR, COREVA, conseils de développement, MRIE ...

. Entreprendre en ESS : une autre culture

Entreprendre en économie sociale et solidaire, c'est :

- avoir pour projet de penser et d'agir autrement en société et donner du sens à l'acte d'entreprendre
- une démarche collective et libre : des sociétés de personnes, une double qualité, une gouvernance démocratique, une liberté d'adhésion
- une gestion autonome et indépendante
- favoriser le développement endogène et contribuer à dépasser un statut de réceptacle de l'activité économique pour construire de véritables stratégies de développement local
- une réponse aux besoins, pensée et co-construite sur le territoire
- des bénévoles, sociétaires, associés remplissant une mission de R&D
- la génération de « capital social », fondement nécessaire pour encourager un développement économique soutenu

. Les initiatives de l'ESS en faveur de la création

| Emergence et étude du projet | Financement | Démarrage de l'activité | Suivi post création | Développement et consolidation |
|--|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - les réseaux d'accompagnement (BG, point d'appui, sites de proximité ...) - les associations locales d'appui à la création d'activité - les têtes de réseaux de l'ESS | <ul style="list-style-type: none"> l'ADIE, les fonds territoriaux France Active, les plateformes FIR, les banques coopératives, les têtes de réseaux de l'ESS, les fondations et entreprises de l'ESS, I dé clic solidaire : appel à projet permanent, les CIGALES... | <ul style="list-style-type: none"> - les coopératives d'activités - les couveuses d'entreprises - les pépinières d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> - les réseaux d'accompagnement - les coopératives d'activités - les coopératives d'activités - les couveuses d'entreprises - les pépinières d'entreprises - les têtes de réseaux de l'ESS | <ul style="list-style-type: none"> - les réseaux d'accompagnement - les coopératives d'activités - le DLA - I Dé clic solidaire aide au conseil - I Dé clic solidaire promotion de l'ESS - le contrat économique sectoriel ESS |

L'ancrage territorial des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Les bénéfices sont réinvestis dans les territoires qui les génèrent.

La pertinence des structures de l'ESS apparaît au moment de la transmission. Dans le cas d'entreprises individuelles, le risque existe d'un rachat par une personne qui a une vision différente (exemple des Fonds de pension). Dans le cas de l'économie sociale, il n'y a pas besoin pour le repreneur de réinvestir fortement.

4) Action du mouvement coopératif pour la création d'activités

Les entreprises coopératives

| En France | En Rhône-Alpes |
|---|----------------------------------|
| . 1 707 SCOP (+7 % en 1 an) | . Représentent 13,5 % des SCOP |
| . 36 196 salariés (+2,4 % en 1 an) | . 87 % des SCOP ont un CA < 4 M€ |
| . 3,1 milliard € de chiffre d'affaires (+8 % en 1 an) | . 1/3 ont un CA < 500 k€ |

Le Mouvement Coopératif en France

- Une confédération nationale
- 12 Unions Régionales
- 3 fédérations professionnelles

L'organisation en région : exemple de l'UR Rhône Alpes

Priorités

- Affirmer la place de l'ESS et la place des SCOP dans l'ESS
- Un plan de développement structuré autour de la Reprise d'Entreprises par les Salariés
- Partenariat et présence sur les territoires
- La place particulière des CAE

Ressources

- Une autonomie financière du réseau (47 % Cotisations SCOP; 26 % Prestations aux SCOP)
- Des ressources externes pour des objectifs précis

Les entreprises coopératives

- Évolution sur 5 ans : + 27% en nombre d'entreprises et de salariés

Action pour la création d'activité

Des outils financiers : Les sociétés financières du mouvement coopératif

| Outils nationaux | Outils régionaux spécifiques |
|--|--|
| SOCODEN: intervention en prêts participatifs (60 000 € en Rhône-Alpes) | SEP : société de capital développement |
| SPOT : intervention en fonds propres | - TRANSMEA : société de capital risque |
| SOFISCOPE : intervention en garantie | - CAE : Fonds de prêt d'honneur pour les Entrepreneurs salarié |
| IDES : intervention en quasi-fonds propres | |

Volume des engagements financiers

- 30 millions d'euros d'engagements au 31 décembre 2007
- 4,5 millions d'euros engagés en 2007 (dont 50% pour la création)

Les engagements humains

- Des équipes de consultants spécialisées
- Un suivi dans la durée
- Des formations coopératives et gestionnaires

AGF SCOP Entreprises : Appui Gestion Formation de l'URSCOP Rhône Alpes

- groupement de moyen au service de l'UR SCOP et de ses adhérents
- compte à ce jour 18 salariés, dont 12 consultants

Bilan sur 5 ans :

- . 101 créations et reprises d'entreprises
- . 1 012 emplois créés ou sauvegardés
- . 80 M€ de chiffre d'affaires prévisionnel
- . Pérennité à 5 ans : 82 %

III- Exemples d'outils de l'économie sociale au service des territoires

1- Les initiatives existantes mobilisant des outils coopératifs

1) Valorisation culturelle d'une ressource naturelle et d'un savoir-faire

. SCIC ÔKHRA

(cf powerpoint téléchargeable sur le centre de ressources de la Fédération des Parcs)

Contexte et historique

Entreprise à vocation culturelle

Enjeu de départ : pari économique : continuer à faire vivre des métiers à partir d'un patrimoine remarquable.

Recherche d'un site dans les années 80 : ancienne entreprise de fabrication d'ocre en friche acquise par la commune de Roussillon (ancienne usine Mathieu)

Action du Parc à partir de 1994 : réalisation d'études et souci de préservation de ce patrimoine, appui à l'association qui se crée.

L'association va fonctionner avec 500 adhérents pendant 10 ans sous ce statut en développant sur le site des activités d'accueil et de tourisme industriel et scientifique, éducative et de formation et de production).

La transformation en SCIC

Les motivations du passage en SCIC :

- statut associatif mal perçu par les acteurs économiques (difficulté à emprunter)
- se doter d'un statut permettant la transmission de la structure (projet dépassant les porteurs de projet)
- trouver le meilleur portage pour une structure d'intérêt collectif

Contexte en évolution :

- évolution concurrentielle : retrouver une place centrale en termes d'innovation sur l'ocre
- évolution technologique : internet donne l'opportunité d'une ouverture sur le monde
- évolution sociale : épuisement du bénévolat et constat d'une plus grande implication des salariés et acteurs

Activité

- Accueil : 30 000 visiteurs/an
 - Patrimoine industriel : réhabilitation de l'ancienne usine et reconstruction de la filière ocre
 - Formation : 240 jours soit 1750 j/stagiaires en matière de mise en œuvre des matériaux de la couleur (80% particuliers et 20% professionnels)
- 25 intervenants extérieurs (chaux, bois...)
- Recherche/création : en lien avec l'école thématique pluridisciplinaire du CNRS, participation au groupement de recherche « couleurs et matériaux à effets visuels », accueil et partenariats avec des artistes
 - Comptoir matériaux bruts / librairie
 - Administration : conseil à des projets

Fonctionnement en 4 pôles (collèges)

2) Gestion des compétences et des emplois sur un territoire

. SCIC Compétence et territoire

(cf note de présentation « la SICASELI et le développement durable » et powerpoint téléchargeable sur le centre de ressources de la Fédération des Parcs)

Contexte

Coopérative agricole de 110 salariés présente sur 5 cantons du nord du Lot.

Volonté de s'impliquer davantage dans la vie du territoire suite à un diagnostic en 2001 qui mettait en exergue la baisse du nombre d'exploitants agricoles et d'artisans.

L'outil SCIC : adapté pour mettre acteurs publics et privés « autour de la table ».

La SICASELI est à l'origine de la création d'une SCIC-SA avec une communauté de communes, des entreprises, une maison de l'emploi et une maison de la formation et une association d'insertion (novembre 2007).

Activités

La SCIC propose d'accompagner les parcours de vie (familial et professionnel) sur le territoire.

Activité commerciale : prestations de services en ressources humaines sur le territoire

Utilité sociale : ingénierie collective qui fait émerger des projets pour développer et garder les compétences sur le territoire

L'objet est d'accueillir des gens sur le territoire et pérenniser leur présence. Concrètement, 15 à 20 personnes qui arrivent sur le territoire chaque année sont accompagnées. Un contact trimestriel est maintenu avec eux.

Des actions ont été engagées :

- la création d'un comité d'entreprises collectif qui permet d'offrir des prix intéressants pour le cinéma, les vacances
- la création de parcours de formation : mutualisation de moyens pour organiser des formations (hôpital, maison de retraite)
- l'appui à une crèche associative
- la création d'une CUMA qui embauche des jeunes avec des perspectives de sortie pour des emplois attractifs
- réflexion sur les besoins en matière d'habitat pour les jeunes afin de faire émerger des projets et générer des moyens
- réflexion prospective concernant l'emploi sur la région à l'horizon 2020

Face à la nécessaire adaptation des entreprises aux évolutions des secteurs, la réponse peut être la mise en place d'un plan de formation ou l'appui à la création d'activités nouvelles en lien avec des compétences adaptées.

Processus de création et fonctionnement

La SCIC a mis 3 ans pour passer de l'idée à la création.

L'agrément a été attribué dans un délai de 4,5 mois.

4 collègues prévus (pas encore créés) : salariés, bénéficiaires (entreprises), prestataires (structures pouvant intervenir en prestations), autres.

Les prestations de la SCIC sont facturées aux entreprises ou la SCIC sollicite les collectivités. Celles-ci sont réalisées par la salariée permanente mais surtout par les sociétaires, car la SCIC ne souhaite pas se substituer aux prestataires.

3) Valorisation de ressources locales dans le cadre de filières

. SCOP ARDELAINÉ

Acteurs impliqués et structures d'accompagnement

Salariés et associés de la coopérative et partenaires : association Bergerades, Communauté des communes des Châtaigniers, Etat, Région Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche, PNR des Monts d'Ardèche, réseau TISTRA, Offices de tourisme, Ardèche Loisirs et Patrimoine

Objectif : Générer des emplois locaux à travers la valorisation des ressources du territoire

Contexte

La SCOP Ardelaine a été créée en 1982. Son projet avait pris naissance en 1975 lorsque ses fondateurs constataient que les éleveurs en étaient réduits à jeter leur laine car elle n'avait plus de valeur sur le marché et que la dernière filature du département était en train de tomber en ruines dans un contexte local sans avenir. Il leur a semblé que malgré les apparences il était possible de valoriser ces laines localement à condition de s'y prendre autrement.

L'idée était non pas de relancer la filature, mais de restructurer la filière locale en prenant les choses en amont en intervenant sur la qualité par le tri des toisons à la source, en montant les ateliers petit à petit, en veillant au respect de la fibre et de l'environnement et en instaurant une plus juste répartition économique dans la filière, et en commercialisant les produits directement en circuit court (sur les critères bio et équitable).

Aujourd'hui, elle valorise les laines de 250 éleveurs de moutons en Ardèche et Haute Loire et intervient sur l'ensemble de la filière : tonte (50 000 moutons/an), lavage (40 tonnes/an), cardage et confection des produits finis qu'elle commercialise en direct sur le territoire national : matelas de laine, couettes et oreillers, et vêtements.

Dès le départ, l'objectif était de générer des emplois locaux à travers la valorisation d'une ressource du territoire et d'une manière plus large de régénérer le tissu socio-économique dans l'intention de développement local durable.

Démarche (rappel des principales étapes)

1975 – 1982 : *Structuration de l'équipe, formation et réhabilitation du bâti et création de la SCOP*

1982- 1985 : *Le commerce permet la structuration des ateliers : les 1^{ères} années sont orientées vers la mise au point des produits et la recherche de clientèle (vente sur place et sur foires et salons bio) et l'équipement des ateliers (lavage, cardage, confection literie)*

1985 – 5 emplois

1986 – 1991 : *Développement de la filière : En 1986 : création d'un atelier de tricotage et confection de vêtements à Valence. Extension de la vente sur les salons européens et édition du premier catalogue de vente par correspondance.*

1990 - 12 emplois

1991 – 2000 : *les limites de l'externalisation : choix de recentrage sur le territoire et la valorisation du patrimoine : Après une période d'effort commercial vers les pays d'Europe, le choix est fait de recentrer les activités sur le site : en 1991 création d'un Musée de la laine. Par ailleurs, l'entreprise investit dans un système d'épuration des eaux de lavage qui obtient l'agrément préfectoral pour les installations classées.*

1996 - 15 emplois

En 2000 : ouverture d'un nouveau parcours muséographique consacré à l'histoire de la mécanisation du travail de la laine. Construction d'un bâtiment pour le stockage des laines, les ateliers de production et la maintenance. Activités de formation en réseau (compagnonnage), étude concept « d'atterrissage » nouveaux habitants.

2001 – 25 emplois

2005 – 2008 : *Défaillance des partenariats locaux, volonté de se différencier d'une économie « hors sol » génèrent de nouveaux projets de diversification au profit du territoire : En 2005, les ventes sur place continuent d'augmenter, mais le nombre de visiteurs est en baisse. L'attractivité touristique du territoire souffre d'un manque de partenariats. Une réflexion est alors menée pour aboutir à un projet d'espace d'accueil et de restauration complémentaire aux sites touristiques locaux en collaboration avec l'association Bergerades. Ce projet vise à relancer la fréquentation de publics divers au fil de l'année. Il vise aussi la valorisation des productions agricoles du territoire. Le*

dossier présenté dans le cadre de l'appel à projet de la DIACT « Pôles d'Excellence Rurale » en partenariat avec la Communauté de Communes des Châtaigniers est retenu. L'investissement total prévu est de 760 000 € pour un espace d'accueil (billetterie, buvette), une boutique de produits culturels, un espace de restauration et de transformation de produits locaux. 2008 – 30 emplois

Résultats et perspectives

En 25 années, Ardelaine, par sa stratégie de développement privilégiant l'ancrage local, la diversification des activités et la création d'emplois à partir des ressources du territoire a créé et pérennisé **plus d'un emploi par an**. L'étape à venir est un nouveau tremplin pour la création d'activités complémentaires, mais aussi pour conforter celles qui existent en compensant l'isolement géographique du site et en renforçant son attractivité.

Atouts et limites

Atouts : expérience en gestion, choix stratégiques, capacité d'anticipation et d'innovation, notoriété.

Limites : interdépendance/ acteurs publics et privés locaux

Contribution du projet au développement territorial durable

Ardelaine est une structure appartenant à l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif premier est de valoriser les ressources locales d'un territoire et de créer des emplois durables en respectant l'environnement naturel. Elle évolue de la valorisation (hommes-savoir-faire-ressource) à la restructuration du tissu socio-économique territorial.

Au regard du développement économique :

Depuis 1982, Ardelaine crée en moyenne plus d'un emploi par an grâce à un développement diversifié autour de son métier : amont (tonte -collecte), transformation (literie, vêtements), commercialisation (sur place, foires et salon, vente à distance, Internet), tourisme et culture. Elle compte aujourd'hui 35 salariés. Elle élabore de nouveaux projets pour maintenir sa dynamique et accueillir de nouveaux salariés et habitants.

Au regard de l'environnement :

Ardelaine s'est imposée dès le départ des procédés de fabrication respectueux de l'environnement. Une attention particulière est portée au retraitement des déchets et en particulier aux eaux usées (station d'épuration agréée - phytoépuration). Son site est producteur d'énergie renouvelable (micro-centrale hydraulique). Elle utilise des matériaux recyclables ou recyclés le plus possible.

Au regard de la solidarité sociale :

Le projet d'Ardelaine se conçoit comme un projet de territoire. Il génère des emplois locaux pour les habitants et permet l'accueil de nouveaux résidents dans une zone rurale fragile située à une heure des villes. Elle a ainsi contribué au maintien des écoles, à la création d'une crèche. Son accueil touristique (actuellement 15 000 visiteurs/an) a un impact important pour le maintien des commerces locaux. (280 000 visiteurs en 15 ans).

Au regard de la gouvernance :

Ardelaine est une SCOP, société coopérative de production. Les salariés sont associés au capital, ils participent aux décisions et élisent leurs dirigeants. Ils sont associés majoritaires. L'entreprise se transmet par l'arrivée de nouveaux associés, non par la vente de l'entreprise. La notion de coopération est au cœur de son management. L'implication des salariés, la communication interne, la formation sont privilégiées. Ardelaine se considère comme une « entreprise apprenante » pour ses membres et aussi pour accueillir des personnes en formation (compagnonnage du réseau REPAS, stagiaires ESS, développement local).

Au regard de sa validité :

Depuis 25 ans, Ardelaine a su gérer son fonctionnement et son développement. Sa gestion est saine et équilibrée. Elle a pu, beaucoup grâce à la formation interne, mobiliser les compétences qui lui sont nécessaires. Elle entretient des partenariats durables avec les structures privées et publiques, dans différents métiers et domaines dans lesquels elle œuvre.

. SCIC Bois bocage

(voir fiche sur le site de l'AVISE, rubrique « Nouvelles coopératives - portraits de SCIC »)

Historique et contexte

Ouest de l'Orne, mobilisation contre un site prévu d'enfouissement de déchets radio-actifs

Acteurs : Cuma départementale (Innov 61) qui fait du compostage mobile à partir de 1998 puis du déchiquetage manuel avec des agriculteurs équipés de chaufferies bois (mécanisation en 2002).

Chambre d'agriculture : volonté d'aider à donner une valeur au bois de haies en solution alternative au nucléaire électrique (plantation de haies par la Cuma).

2003 : Appui juridique et économique de la FDCUMA sur le cadre à créer (association ou SCIC)

Suite à la volonté des élus de participer, le statut SCIC a été retenu.

Les collectivités (Conseil régional et Conseil général) et l'Ademe ont lancé une mission « 100 chaudières à bois » sur le département pour 3 ans avec des subventions à l'achat.

1^{ère} année : achat groupé par le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de 60 chaudières individuelles (prix réduit et marges garanties à l'installation)

2^{ème} année : achat de 40 nouvelles individuelles et de collectivités (chaudières + réseaux de chaleur).

+ Equipement du siège du Parc du Perche en chaudière bois déchiqueté en 2003 : pendant 3 ans approvisionnement par la filière industrielle puis ensuite inscription de l'origine bocagère du bois (et non bois local car interdit dans les appels d'offres) dans le cahier des charges d'approvisionnement.

La SCIC

Activité démarrée à l'hiver 2007 : promotion du bois bocage et approvisionnement de bois de qualité dans la durée

Rayon de proximité (15km) avec un besoin de 800 tonnes de bois pour 2008

Construction de 2 plateformes (hangars) pour séchage du bois par les collectivités (et non la SCIC car elle n'est pas éligible aux mêmes subventions). Procédure de crédit-bail avec rétrocession à la SCIC à son terme.

Pas de soutien de l'Ademe car les financements portaient sur des plateformes d'approvisionnement plus importantes.

Fonctionnement

5 collèges regroupant 50 adhérents : salariés (10%), clients (20%), producteurs (40%), collectivités (1 EPCI + 2 communes + 2 Parcs = 20%), partenaires (particuliers 10%)

L'agrément a été négocié auprès du sous-préfet.

La SCIC-SARL est de dimension départementale avec un système d'antennes locales qui possède chacune un responsable (antenne à la dimension d'un Parc). Le Parc est sociétaire de la SCIC dans le collège « Collectivités ». Dans ce cas, le siège social de l'antenne est au Parc.

Un règlement intérieur est défini par antenne. Le rôle de l'antenne est de créer de petites filières.

La SCIC possède un comité éthique qui se réunit à la demande des 2 co-gérants (1 salarié et 1 producteur).

Organisation des tâches

| | coupe | déchiquetage | transport | stockage | transport | chaudière |
|--------------------------|-------|--------------|-----------|----------|-----------|-----------|
| CUMA | | x | x | | | |
| Associations/entreprises | | | x | | x | |
| Agriculteurs | x | x | x | | x | x |
| SCIC | | | | x | | |
| Collectivités | | | | | x | x |
| Particuliers | | | | | x | x |

4) Regroupement et promotion de métiers artistiques et culturels

. INCUB'ART, une boutique de créateurs tenue par des créateurs

Acteurs impliqués et structures d'accompagnement

Cap Services, Coopérative d'Activités, avec le soutien de la Délégation ESS de la Ville de Lyon, de la Fondation MACIF et de la Fondation de France

Objectif

Permettre à des artisans d'art qui testent leur projet au sein de Cap Services, d'accéder à un lieu de vente pérenne, tout en mutualisant les savoir faire et les coûts, dans le cadre d'un projet collectif.

Contexte

Le travail collectif a démarré en 2005, suite au constat de la difficulté pour les nombreux artisans d'art, entrepreneurs accompagnés chez Cap Services, d'accéder à des circuits de distribution fiables et pérennes.

Démarche

La CAE loue le local (1000€/mois) à Incub'art. Les travaux ont été financés avec l'appui du FISAC (16 000 €). Aujourd'hui, 13 adhérents cotisent à hauteur de 120€/mois et 25% du CA.

- Expérimentation : organisation de forums (la ruche de MAI), d'évènements et de boutiques collectives « éphémères » tous les 2 mois
- travail collectif sur la construction de règles de fonctionnement d'une boutique collective, et définition d'une charte
- Etude de marché, choix de l'implantation (1^{er} arrondissement de Lyon) et du local

Résultats et perspectives

Onze créatrices (uniquement des femmes), accompagnées par l'équipe de Cap services, ont travaillé à la mise en valeur et à la scénographie de la boutique.

Incub'Art a été inaugurée le 29 avril 2008.

Depuis, le CA est en développement régulier.

Parallèlement, le travail sur le site internet, 2^{ème} vitrine de la boutique, se poursuit.

A terme, Incub'Art pourrait devenir une coopérative à part entière.

Un projet en vue ; l'aménagement d'un studio photo pour aider à la réalisation de « book » de qualité pour les artisans

Atouts et limites

Incub'Art est un projet collectif, construit sur le savoir faire de Cap Services : Ingénierie de projet, travail en partenariat, accompagnement commercial

Les limites : seules une dizaine de créatrices ont pu pour l'instant bénéficier de la boutique, sur une centaine d'artisans d'art qui testent leur projet chez Cap Services chaque année.

Grande difficulté à faire travailler les gens ensemble (1^{ère} expérience désastreuse car pas d'entente entre artisans).

La chambre de Métiers ne reconnaît pas les artisans d'art.

Il manque des pépinières d'artisans sur la région.

Contribution du projet au développement territorial durable

- Soutien aux artisans d'art lyonnais, qui produisent localement des produits de qualité dans le respect des principes de développement durable
- Participation au développement et à la dynamique économique locale
- Soutien à la création d'activité locale

. Pépité'arts, pépinière de professionnels des métiers d'art

Acteurs impliqués et structures d'accompagnement

Association Amesud : initiateur, porteur et animateur du projet

Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie : mise à disposition des locaux

Association Trajectoires (Ass. des professionnels des métiers d'art de l'Ardèche) : membre sud Comité de pilotage, avec un rôle d'expertise

Objectif

Permettre la valorisation et le développement des métiers d'art en sud Ardèche, les métiers d'art étant un secteur d'activité porteur pour ce territoire (de très nombreuses compétences, un travail rare et de qualité)

Fiche signalétique du projet

Lieu : 3 ateliers d'art, à Chandolas, avec un espace commun d'exposition

Bénéficiaires : PMA en phase de démarrage, dotés d'un statut, et deux « satellites »

Portage : association Amesud (association de développement rural sud-Ardèche)

Durée : 2 ans pour chaque pépin

Gouvernance : groupe de travail avec le conseiller général, 3 élus de la Communauté de Communes, 3 parrains, le Maire du lieu d'implantation, 2 techniciens Pays et du Conseil général

Animation : Amesud (animation « interne », et conduite du projet)

Contexte

Plusieurs constats :

- Les artisans n'ont pas de locaux adaptés à leurs besoins
- Le marché local n'est pas toujours suffisamment important pour être rémunérateur, et les professionnels n'ont pas les ressources humaines et financières pour prospecter à une autre échelle

Les problématiques de départ

- Métiers : des talents méconnus
- Marché : marché de l'art fragile, faible pouvoir d'achat, marché public inexploré
- Immobilier : pas d'immobilier d'entreprises, « ateliers-garages »

Activité

- CA Faible
- Pluriactivité
- Statuts complexes (difficulté à lire ce qu'est un métier d'art avec différents statuts)

Profil des professionnels

- Aide sociale (souvent public en difficulté)
- Compétences périphériques « légères » (Ils n'ont pas tous les compétences en gestion d'entreprise)

Charges

- Importance souvent des charges liées à l'énergie
- Déplacements (nécessité d'aller vers les clients, par exemple sur des marches)

Marché

- Clientèle atomisée
- les artisans d'art n'ont pas de lieu de commercialisation clairement identifié
- Un marché affaibli et fragile en raison notamment de la faiblesse du pouvoir d'achat

Des ingrédients

- Un potentiel diffus...

- Des locaux sous-utilisés : Relais de la Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie
- Des acteurs qui s'engagent : Conseiller général, Maire, Communauté de Communes, la "profession" qui parraine, une association qui porte et anime
- Un financement pour initier le projet : CRESS Rhône-Alpes, FSE sous-mesure 10B

L'initiative : des problématiques individuelles, une solution collective

Le projet : un lieu unique

- de création d'objets d'art (ateliers d'art)
- d'officialisation d'artisans d'art (pépinière)
- de vente (lieu commun d'exposition)
- de gestion d'activités d'artisanat d'art (groupement de services aux entreprises)
- de mutualisation des ressources humaines, d'outils de production,
- de fédération autour des métiers d'art (lieu de débat, de recherche)

Accompagnement des pépinières : Prévisionnel d'activité et statuts, Suivi social et fiscal, Recherche permanente salons et expositions, Abonnement revues spécialisées, Réalisation de books personnels et collectifs

Actions collectives : Musée de la Châtaigneraie, Nîmagine, Bann'art, Verriers d'Ardèche, Mai des métiers d'Art

Actions de communication : Inauguration, Communication presse, Portes ouvertes

Mutualisation et mise en réseau/Parrainage : Charges (loyers, énergie), Accompagnement, Espaces collectifs de vente, Connaissance (réseaux, informations)

Démarche (rappel des principales étapes)

- 2005 - Définition du projet, avec des acteurs concernés : Communauté de Communes, des professionnels des métiers d'art expérimentés du territoire, le Conseiller général du canton. Décision de réaliser une action de préfiguration (test)
- 2005 - Négociation avec la Communauté de Communes pour l'implantation de la pépinière dans ses locaux
- 2006 - Recherche de financement : obtention d'une subvention FSE 10B
- 2006 - Mise en place du projet : aménagement des locaux, définition du poste d'animation de la pépinière, sélection des candidats, communication visuelle
- 2007 : Test d'activité pour les «pépinières». Accompagnement pour le démarrage de leurs activités, participation collective à des salons spécialisés (locaux, régionaux), soutien gestion-comptabilité
- 2008 : seconde année d'activité, puis sortie du dispositif de deux pépinières (après 23 mois passés dans la pépinière). Réflexion avec le Communauté de Commune concernant le portage de la pépinière à moyen terme. Deux nouveaux pépinières sont sélectionnés pour l'entrée en pépinière.

Résultats et perspectives

Création d'une réponse collective aux besoins des entreprises de métiers d'art

La question du portage reste posée, Amesud ayant vocation à initier et mettre en route des projets, mais pas à les porter.

Sortie de pépinière pour la première génération test :

- 1 artisan installé sur une commune du Parc (Joyeuse), un autre en Bretagne et le 3ème pas sorti
- Bureau de pépinière en centre-bourg
- Création d'un emploi

Atouts et limites

Atouts : des ateliers d'art dignes de ce nom, et donc des conditions de travail optimales à un prix très abordable (150€/mois), un accompagnement adapté (travail de coopération entre référent de parcours RMI et animatrice de la pépinière), une mise en réseaux permanente et efficace, une entraide entre pépins (échanges d'informations, parrainage pour des salons et expos)

Limites : le collectif chez les artistes, n'est pas tout à fait naturel !!! Un travail de sensibilisation à faire... Ex : lors de la participation à Nîmagine, un stand collectif ne convient pas.

Contribution du projet au développement territorial durable

- Officialisation de ces entreprises de métiers d'art (sans le dispositif, elle n'aurait certainement pas eu lieu)

- Economies d'échelle et d'énergie

- Valorisation de locaux sous utilisés

La pépinière a favorisé la création d'une association de professionnels des métiers d'art de l'Ardèche (Trajectoires) oeuvrant dans 2 directions :

- Développement (commande publique)

- Valorisation (évènementiel)

. Démarches d'accompagnement de Parcs

Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Parc a initié une association professionnelle des métiers d'art en 2001 après un recensement des artisans d'art (une quarantaine). La démarche a nécessité de faire preuve de beaucoup de pédagogie avec les élus (activités moins risquée ces emplois ont peu de chance de se délocaliser (par rapport à une PME classique).

Objectifs : promotion collective des métiers d'art avec recherche d'autonomie à terme vis-à-vis du Parc

Actions :

- Exposition annuelle (2000 à 2500 visiteurs)
- Site internet
- Partenariat avec la SEMA (appui au parrainage pour les créateurs et exposition dans leurs locaux à Paris)
- Actions inter-Parcs d'Ile de France (Stand commun à l'exposition du Louvre)
- Artothèque
- Organisation d'expositions dans les restaurants et les hébergements

Aujourd'hui, l'association est autonome financièrement avec toujours un soutien technique du Parc. Les adhérents sont fortement mobilisés à la vie de l'association.

Perspectives

- Transformation possible de l'association en SCOP
- Ouverture d'une boutique
- Réponse collective aux appels d'offres
- Recrutement d'un salarié

Parc du Pilat

- Initiation de la route des métiers d'art
- Promotion par l'édition d'une plaquette et du site internet
- Professionnalisation des artisans (aménagement des points de vente)

5) Réponse à des besoins de services à la personne

. COOP A DOM, structure coopérative régionale spécialisée dans les activités de services à la personne

Acteurs impliqués et structures d'accompagnement

Les coopératives d'activités Cap Services, Escale Création et Talents Croisés, soutenues par la région Rhône-Alpes.

Objectif du projet / de la structure

Création d'une coopérative régionale agréée spécialisée dans les services à la personne (entretien de l'habitat, cours à domicile, assistance informatique et internet...)

Contexte dans lequel le projet a été mené

De nombreux entrepreneurs qui testent leur projet en coopérative d'activités sont spécialisés dans les services à la personne. Au sein de la coopérative, ils ne pouvaient être compétitifs par rapports aux concurrents agréés, qui font bénéficier leurs clients d'avantages fiscaux.

Le projet avait donc pour objectif de créer une structure agréée, permettant aux entrepreneurs des coopératives d'activités de se placer sur le marché des services à la personne, pour répondre à une demande émergente de services de proximité.

Démarche (rappel des principales étapes)

Ce projet collectif a été mis en œuvre par trois coopératives d'activités : Cap Services (Lyon), Escale Création (Saint Fons), Talents Croisés (Firminy) à partir de septembre 2006.

L'obtention de l'agrément a pris 1,5 an

Un contrat spécifique destiné aux entrepreneurs, ainsi qu'une charte de fonctionnement, ont été élaborés.

L'accompagnement des entrepreneurs et la facturation des services sont réalisés dans chaque structure, et la gestion comptable est centralisée au sein de Cap Services. Les coûts de Coop A Dom sont ainsi réduits au minimum.

Résultats et perspectives

La structure Coop A Dom a démarré en Septembre 2006.

En 2007 : 44 entrepreneurs, CA 143 000 €, activités de soutien scolaire, cours à domicile, entretien maison et jardin, assistance informatique... En 2008, le CA s'est élevé à 150 000 € et l'effectif de 50 salariés (6 équivalents temps plein).

L'activité porte surtout sur l'informatique (60%), le jardinage et l'entretien de la maison (30%).

A ce jour, Coop A Dom s'est élargie à quatre nouvelles coopératives de la Région Rhône Alpes : Bron, région grenobloise, Ardèche, Drôme, soit 7 CAE associées (dont 3 ne peuvent intervenir par décision de la Direction du Travail) sur quasiment la totalité de la région Rhône-Alpes.

Atouts et limites

L'agrément couvre l'ensemble des départements de la région Rhône Alpes ainsi que les départements frontaliers de la Région à savoir l'Allier, la Saône et Loire, la Haute Loire et le Puy de Dôme, ce qui permettra d'accueillir de nouvelles coopératives d'activités dans la structure.

Limites : harmonisation de la communication et des procédures de gestion sur les territoires

Contribution du projet au développement territorial durable

- Renforcement du maillage territorial en matière de services à la personne, et développement des services de proximité
- Lutte contre la précarisation du secteur grâce à la professionnalisation des entrepreneurs du territoire, qui bénéficient du statut d'entrepreneurs salariés

. Confluence services, régie locale de services à destination des particuliers, entreprises, associations et collectivités

Acteurs impliqués et structures d'accompagnement

La phase préliminaire du projet a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens qui en ont validé les principales étapes. Inspiré par les régies de territoire, trois d'entre elles ont été visitées.

3 régies de territoire (Lunel, Mauvezin et Ugine)

Comité de pilotage : DDTEFP – Conseil Général – Pays – Communauté de communes Beaume Drobie - Ville d'Aubenas – CIFF – le site de proximité Amesud

Aides financières d'accompagnement et montage du projet : CPE Ministère du Travail – DIESES (Délégation interministérielle de l'économie sociale et solidaire)

Objectif du projet

- Proposer une offre structurante en matière de services répondant à des besoins existants non satisfaits et créant de l'emploi durable sur un territoire très pénalisé par le chômage : services aux personnes, services aux entreprises, associations et collectivités et enfin un groupement d'employeurs pour mutualiser des emplois
- Mutualiser les besoins pour créer des emplois à temps plein et durables

Contexte dans lequel le projet a été mené

Ce projet a pour origine une concertation entre les acteurs socio-économiques et politiques locaux. Il se situe sur le territoire de l'Ardèche méridionale (cantons de Joyeuse et limitrophes). Un contexte favorable à la réflexion :

- Le vote de la loi Borloo concernant le développement des services à la personne
- Une évolution de la population sud ardéchoise : population vieillissante, nouveaux arrivants : familles avec enfants,
- Une augmentation de perte d'autonomie et une volonté politique de maintien à domicile des personnes âgées
- Une demande de services croissante
- Une augmentation du nombre de logements
- De nombreuses résidences secondaires
- Des besoins de services pour les entreprises, les collectivités et les nombreuses associations
- Une situation de l'emploi préoccupante en sud Ardèche et l'existence d'un travail au noir

Démarche (rappel des principales étapes)

Des constats de départ : loi Borloo, contexte socio économique du territoire

Création d'un comité de pilotage pour le suivi de la démarche

2005 – 2006 : réalisation d'une étude de faisabilité en deux étapes : enquête de besoins puis préconisations de mise en place et de fonctionnement d'une structure de services : activités, montage juridique...

La visite de régies de territoire existantes

2006 – 2007 : Le montage du projet

Pour pouvoir bénéficier de l'agrément du service à la personne, il est obligatoire que cette activité se réalise au sein d'une seule structure n'ayant que cet objet.

Il a donc été nécessaire de créer d'autres structures pour les autres objets.

Juin 2007 : création d'une association de préfiguration

Novembre 2008 : démarrage de l'activité

Fin 2007 : création de la structure de services aux entreprises, collectivités et associations (EURL)

2009 Perspectives : Une SCIC : Associer les collectivités - Un véritable Outil de développement afin de garder la main

Autre : Essaimer - Plateforme de services – Groupement d'employeurs

Résultats et perspectives

Démarrage de l'activité en fin d'année 2007 pour les services à la personne

Démarrage de l'activité des services aux entreprises, collectivités et associations, début 2008

Evolution croissante de la demande surtout pour les activités de bricolage, garde d'enfants, jardinage et cours particuliers

Création d'environ 6 ETP au bout d'un an d'existence dans les services à la personne

Partenariat avec certaines plateformes, partenariat institutionnel : conventionnement APA...

Perspectives : développer l'activité sur l'ensemble du territoire

Développer le service en direction de certains publics

Développer l'activité en direction des collectivités, entreprises et associations

Evolution des statuts juridiques : scic, scop, groupement d'employeurs

Mise en place d'une plateforme de services

Devenir un outil de développement et d'expérimentation de services pour le territoire et ses élus

Atouts et limites

Une politique gouvernementale en faveur des services à la personne

Un territoire peu structuré en matière de services

Le soutien des collectivités et partenaires institutionnels dans le projet

Une rentabilité difficile au démarrage

Un territoire éparpillé, des déplacements coûteux

Attention aux études car souvent elles ne mesurent que les intentions et non la demande réelle.

Contribution du projet au développement territorial durable

- Répondre à l'augmentation du nombre de personnes âgées, notamment, en favorisant leur maintien au domicile
- Etre plus attractif pour l'installation de nouvelles populations, en offrant une diversité de services, en s'adaptant quotidiennement à la demande
- Apporter une vigilance accrue sur les nouveaux besoins et les demandes de services non rendus à la population ou aux acteurs économiques
- Participer à la limitation du travail illégal
- Créer un projet de territoire regroupant les acteurs du territoire et animé par ces derniers
- créer de l'activité en proposant des emplois peu qualifiés en proximité

6) Soutien à la création d'activités dans le bâtiment

. CAE Cabestan

Une sécurité pour créer mon activité dans le secteur du bâtiment et une mutualisation des moyens pour avoir accès à plus de services et rompre l'isolement

. Contexte

Des coopératives d'activités généralistes étaient souvent interpellées pour accueillir des entrepreneurs dans les métiers du bâtiment, mais ne pouvaient le faire pour des raisons de retraite, d'assurance, d'organisation de la sécurité, de convention collective etc...deux personnes de ce groupe se sont donc mobilisées pour créer – avec le soutien de ce groupe de coopératives - une coopérative d'activités spécialisée qui prenne en compte tous ces éléments. Cela a répondu à une demande réelle, venant notamment de pluri actifs (ex. agriculteurs) ou de particuliers souhaitant construire leur maison à mi-temps.

. Les activités de la CAE

Cabestan permet à des professionnels du bâtiment (gros œuvre, second œuvre et ingénierie) de tester, développer et pérenniser leur activité individuelle dans un cadre collectif en mutualisant des moyens techniques, humains, financiers et en étant accompagné tout au long de leur pratique professionnelle dans les domaines économique, juridique, commercial, technique, comptable, etc. Aujourd'hui, Cabestan a 64 entrepreneurs et 5 salariés administratifs (dirigeants, comptables et secrétaire). Créée initialement au niveau de la région Rhône Alpes, elle développe des antennes en Auvergne, Languedoc Roussillon et PACA, avec un chiffre d'affaires de 2 millions d'€.

. Processus de fonctionnement

Les porteurs de projets rencontrent un des permanents de la coopérative pour d'une part présenter son projet et en travailler avec lui la faisabilité (compétences techniques, viabilité financière), d'autre part pour comprendre le fonctionnement de la coopérative et en voir l'adéquation avec son idée de la pratique de son activité.

L'entrepreneur signe ensuite un Contrat d'appui au Projet d'Entreprise qui lui permet de tester son activité en bénéficiant de tous les services de la coopérative.

Il peut alors, soit créer sa propre entreprise et devenir alors totalement autonome, soit signer un contrat de travail avec la coopérative et devenir « entrepreneur salarié ». Son activité doit permettre de financer tous les frais liés à sa pratique professionnelle dont bien sûr le salaire qui en est la part la plus importante ainsi que sa participation à la structure administrative Cabestan, qui se doit d'être rentable.

Ce mode de création d'activité offre une certaine sécurité dans l'acte de création en limitant la prise de risque (pas de création d'entreprise), et une mutualisation de moyens qui donne accès à plus de services et rompt l'isolement. Par ailleurs, la CAE, étant employeuse, sensibilise fortement sur le risque sécurité et ne travaille qu'avec du matériel aux normes...

Les limites sont dans le développement de l'activité : il n'est pas possible pour les entrepreneurs d'avoir des salariés « classiques » ni la plupart du temps de développer une activité qui demande des investissements très importants. En effet, ces deux actes engageraient la responsabilité économique et sociale de la coopérative de façon trop importante et risquerait de mettre en péril l'ensemble du projet en cas de problème. Ils ne peuvent pas non plus s'investir dans l'éco-construction, en raison de l'inexistence de garantie décennale pour de nombreux matériaux (risque en cas de plainte).

2- Projets sur les Parcs s'inscrivant au sein de l'économie sociale

Plusieurs projets ont été présentés et discutés en ateliers :

- Regroupement d'acteurs proposant des prestations d'éducation à l'environnement dans le Parc de Narbonnaise
- Maison de l'énergie en Loire-Anjou-Touraine
- Filière Bois Energie en Millevaches en Limousin
- Création d'une couveuse d'activités en Monts d'Ardèche
- Projet autour de la filière autour du chanvre en Loire Anjou Touraine
- Création d'une coopérative d'Activités et d'emplois en Brenne

Pour les 3 premiers projets, l'exercice a permis de préciser le métier s'entendant en termes d'activité économique et d'utilité sociale.

Il a permis également d'identifier autour du métier du projet :

- les acteurs qu'ils soient ressources (prestataires, fournisseurs), cibles (prescripteurs ou clients) ou acteurs similaires
- les groupes de pression et les freins
- l'environnement du projet (contexte associatif, institutionnel)

Ce travail de listing peut être refait car le contexte évolue dans le temps.

1) Regroupement d'acteurs proposant des prestations d'éducation à l'environnement dans le Parc de Narbonnaise

Contexte

Un certain nombre de structures proposent des prestations d'éducation à l'environnement dans le Parc de Narbonnaise pour les scolaires et le grand public. Il n'existe pas de cadre formel qui réunit les acteurs.

Le Parc souhaite accompagner une meilleure valorisation économique de ces activités notamment en lien avec le public touristique tout en gardant les valeurs du réseau des prestataires et du Parc.

Dans ce cadre, le Parc a proposé aux prestataires de s'inscrire dans la marque « Parc ».

Le métier

- expertise
- prestations d'animation et d'éducation à l'environnement
- création et vente d'outils pédagogiques

Les cibles

| Clients | Prescripteurs | Ressources |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - écoles - centres de loisirs, centres aérés - résidents, vacanciers, camping... | <ul style="list-style-type: none"> - acteurs du tourisme - bureaux d'études - collectivités - DIREN - Offices de tourisme - Associations d'éducation populaire | <ul style="list-style-type: none"> - les acteurs du réseau - le centre de ressources du Parc - la DDJS - Narbonne Agglo - le CRDP/CNDP - la région - les Parcs - les professionnels locaux - les chambres consulaires - les érudits locaux |

| Environnement | Groupes de pression | Acteurs similaires |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Proximité de Toulouse - Saisonnalité/densité - Office de Tourisme (départemental et régional) - Presse - Public - Conseils Régional et Général - Elus - Services de l'Etat (DDTE, DRAP...) - Banques - Mécènes | <ul style="list-style-type: none"> - les chambres consulaires - les associations de défense de l'environnement - la ville de Narbonne - les adeptes de sports de pleine nature (dont les sports motorisés) - les chasseurs - les habitants - les bureaux d'études | <ul style="list-style-type: none"> - Office de Tourisme (départemental et régional) - les centres de vacances - les associations de défense de l'environnement |

Enjeux environnementaux : professionnaliser, organiser le réseau et améliorer les prestations

Enjeux cible : organiser et susciter une offre

Enjeux ressources : prioriser les acteurs ressources

Enjeux similaires : transparence par rapport à la concurrence déloyale et conciliation, médiation

2) Maison de l'énergie dans le Parc Loire-Anjou-Touraine

Cadre : développement de l'éco-construction dans le cadre de 3 activités :

- sensibilisation et information
- prestations de formation
- commercialisation de produits

Difficulté à déterminer un métier/une activité économique

Identification des acteurs en fonction du type d'activité

| Sensibilisation | Formation | Vente |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - Habitants - Architectes - Artisans - Espaces info-énergie - CAUE | <ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation - Syndicats professionnels - Chambres consulaires - Habitants - Collectivités - Entreprise | <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs de matériaux - Collectivités - Entreprise - Habitants |

Freins : Ademe/région/chambre de métiers

3) Filière Bois Energie dans le Parc de Millevaches

Métier : vente de combustible alternatif

Enjeux / missions

| Energie renouvelables | Entretien de l'espace | Diversification économique |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Clients - Architectes - Espaces info-énergie - EPCI | <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires forestiers - chambre d'agriculture - EPCI - Parc | <ul style="list-style-type: none"> - Chauffagistes - Agriculteurs - Transporteurs - EPCI - Salariés - Entreprises de travaux forestiers |

Groupes de pression, freins et concurrence : Scieries, panneautiers et papetiers

4) Couveuse d'activités en Monts d'Ardèche

Cadre

Après avoir déjà créé une couveuse sur d'autres régions (Avignon, Bollène et Drôme), la Boutique de Gestion a un projet de création d'une autre couveuse sur l'Ardèche début 2009.

La couveuse est une phase test avant le démarrage de l'activité . C'est un temps limité d'accompagnement et de formation avant les coopératives d'activités (voir présentation des différents outils de l'économie sociale au point II).

Les débats

L'atelier a montré l'intérêt de croiser entre partenaires potentiels du projet qui n'avaient pas suffisamment pris le temps d'échanger pour d'informer sur le projet, son état d'avancement. Cette phase est primordiale pour la suite car la couveuse devra trouver sa place au sein des différents outils et doit pouvoir être « alimentée » par les différentes structures d'appui.

5) Projet autour de la « filière chanvre » en Loire Anjou Touraine

Cadre

. Association créée en 2007 avec pour membres :

- des agriculteurs producteurs de chanvre confrontés à une perte de contrat de transformation en papeterie (chute de 145 ha de chanvre à 10ha en 2007)
- des artisans intéressés par le chanvre dans la construction; la CAPEB est membre de l'association
- des particuliers intéressés par l'éco-construction
- une communauté de communes qui soutient la filière : proposition d'un chantier pilote d'isolation en chanvre; mise en culture d'un ha en test ...

Bref un bon panel d'interlocuteurs avec des objectifs convergents mais des intérêts particuliers parfois divergents.

. Un de ses objectifs est la mise en place d'une unité de valorisation de la chènevotte (briques de chanvre). La question est aujourd'hui celle de la structure juridique, qui devra bien intégrer la dynamique locale.

. Des fonds publics attribués en 2008 (du LEADER + du Pays du Chinonais et de la Région Centre) pour 5 axes de développement dont la réflexion sur l'unité de valorisation de la chènevotte.

Sur conseil du PNR, un comité de suivi a été installé par l'association pour la guider : Région Centre, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Pays du Chinonais, Communauté de communes concernée et Parc en font partie.

. Un DLA a été sollicité (suite à mise en relation du Parc) qui s'intéresse dans un 1er temps à la comptabilité de cette jeune association afin qu'elle réponde aux exigences de suivi de fonds européens et régionaux.

. Une structure juridique à préciser pour l'avenir : qui gèrera cette unité ? quels liens commerciaux entre les membres producteurs et utilisateurs ? Quelle dynamique locale ?

Les débats :

- Il est fondamental de rendre lisible les objectifs de chacun des opérateurs. Le Diagnostic Local d'Accompagnement est un outil pertinent pour cela.
- Il s'agit ensuite de réfléchir au portage de l'unité de transformation. Le statut SCIC pourrait être adapté si l'ensemble des acteurs du territoire sont également prêts à s'engager.
- Il faut identifier les différents interlocuteurs et les attentes de la clientèle

6) Création d'une coopérative d'Activités et d'emplois en Brenne

Le Parc de la Brenne œuvre depuis 16 ans pour la création reprise d'activités sur son territoire. Il a notamment créé une plateforme France initiative, une maison des entreprises et établi des partenariats avec les acteurs de la création d'entreprises du territoire : chambres consulaires, banques... pour apporter un ensemble de services aux porteurs de projets (aide au montage du projet, financement, suivi...) et mener des actions de communication pour diffuser l'esprit d'entreprendre sur le territoire. Constatant un grand décalage entre le nombre de femmes et d'hommes qui disent souhaiter un jour créer une entreprise et les créations effectives (notamment chez les femmes), le Parc réfléchit à de nouveaux outils qui permettraient de :

- accueillir toute personne désireuse de créer son emploi sans pour autant se lancer immédiatement dans la création de son entreprise
- sécuriser le passage entre le projet théorique (idée, étude de marche, chiffrage du projet) et le grand saut : la création de l'entreprise, notamment en permettant aux porteurs de projets de tester en conditions réelles leur projet (vrai carnet de commandes)

Pour proposer cette solution alternative à l'entrepreneuriat «classique», le Parc et Brenne Initiative ont sollicité une rencontre avec la coopérative CESAM Oxalis pour tester l'outil CAE en Brenne.

Les débats :

- Le Parc est totalement dans son rôle de faire connaître les outils de l'économie sociale aux partenaires du territoire et d'aider à la mise en place de réseau
- Il peut notamment apporter sa bonne connaissance du terrain aux nouveaux opérateurs
- Pour être efficace et réactif, le Parc doit investir dans la qualification de ses techniciens sur ces champs souvent innovants et en constante évolution.

1- Documents annexés

Information sur les SCIC

- Fiche de présentation de la CGSCOP

Téléchargement sur <http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet/documents/?gr=113&th=268>

- Powerpoint de présentation des SCIC par la CGSCOP

Téléchargement sur <http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet/documents/?gr=113&th=268>

SCIC Okhra

- Powerpoint de présentation de la SCIC

Téléchargement sur <http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet/documents/?gr=113&th=268>

SCIC Compétences et territoire

- Note de présentation « la SICASELI et le développement durable »

Téléchargement sur <http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet/documents/?gr=113&th=268>

- Powerpoint de présentation de la SCIC et de la SICASELI

Téléchargement sur <http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr/extranet/documents/?gr=113&th=268>

Coopératives d'activités et d'emploi (CAE)

- CAE, couveuses, sociétés de portage salarial : des opportunités pour tester, développer son activité (fiche Repères) Téléchargement sur http://www.avise.org/IMG/pdf/Repere_EA_N3_Couveuses.pdf

- CAE, l'entreprise partagée (brochure de vulgarisation)

Téléchargement sur http://www.avise.org/IMG/pdf/CAE_coll_ChEA_Def.pdf

Appui aux projets sectoriels par les réseaux de l'économie sociale

- Repère Environnement n°1 : Education à l'environnement, vers un développement durable

Téléchargement sur http://www.avise.org/IMG/pdf/Repere_Environnement_N1_EEDD.pdf

- Repère Culture N°9. Le collectif d'arts plastiques et visuels.

Téléchargement sur http://www.avise.org/IMG/pdf/Repere_Culture_N9_arts-plastiques.pdf

2- Liste de publications

Documents AVISE (Document à télécharger sur www.avise.org):

- **Premiers pas pour connaître la SCIC :**

- . SCIC : une entreprise d'utilité sociale au service du territoire (2006) : l'essentiel pour comprendre, portraits de SCIC, ressources...
- . Les Coopératives d'Activités et d'Emploi : l'entreprise partagée (2006)
- . Nouvelles coopératives et territoires : ils agissent, ils témoignent (revue de l'expérimentation « Nouvelles formes de coopératives et territoires ruraux » - 2007)

Collection « Choisir d'entreprendre autrement »

- **Comprendre l'essentiel des spécificités d'une SCIC**

3 fascicules sous forme de questions-réponses synthétiques et facile d'accès :

- . SCIC en 40 questions
- . SCIC et collectivités locales en 30 questions
- . SCIC et collectivités locales : pourquoi et comment participer ?

- **Approfondir les aspects juridiques d'une SCIC**

2 documents précieux pour approfondir les : aspects juridiques, réglementaires et organisationnels des SCIC :

- . Les SCIC : aspects juridiques, organisationnels et réglementaires des SCIC
- . SCIC et collectivités locales Participation au capital, régime des aides et marchés publics

Collection « Les notes de l'Avise »

- **Passer de l'idée au projet**

- . La fonction dirigeante d'une SCIC (2007)

Une analyse détaillée des activités et des compétences de la fonction managériale

- . SCIC, un outil innovant pour construire des prestations de services dans le secteur du sport : une illustration de la SCIC comme outil contribuant au développement et à la structuration d'une filière
- . SCIC, une entreprise d'utilité sociale au service du territoire (brochure de vulgarisation)
- . SCIC : bâtir un projet au service du territoire (2007 /15€)

Un document méthodologique mettant en perspective les 3 dimensions essentielles dans un projet de SCIC : aspect économique, gouvernance et lien aux territoires

Document à commander sur www.avise.org :

Collection « Les notes de l'Avise »

- **Sensibilisation au statut SCIC : kit pédagogique**

L'Avise a développé un kit pédagogique intitulé « Organiser une session de sensibilisation et formation sur les SCIC ». Cet outil, proposé sous forme de CD-Rom, vise à accroître de façon significative et concrète, auprès de différents acteurs concernés (collectivités locales, réseaux associatifs, réseaux coopératifs, agents de développement local...), leur connaissance des SCIC.

A travers ses neuf séquences, ses fiches techniques, son glossaire, ses références bibliographiques, ses indications méthodologiques et pédagogiques, ce kit permet de concevoir des modules de formation et de sensibilisation adaptés à différents types des publics.

Documents FNCUMA

- fiche juridique de la SCIC dans le journal d'avril 2008 de Coop de France

3- Transfert de savoir faire : d'entrepreneur à entrepreneur

Vous êtes un responsable associatif et vous envisagez la transformation de votre association en Scic ?
Vous êtes gérant d'une Scic ou porteur d'un projet et vous souhaitez vous qualifier dans un domaine spécifique ?

Le Transfert de Savoir Faire peut vous apporter les réponses appropriées !

Le TSF est un dispositif de qualification et d'accompagnement pour les entrepreneurs sociaux. Le principe est simple : un entrepreneur expérimenté fait bénéficier de son expérience et apporte ses compétences à un autre entrepreneur social recherchant une qualification.

Le demandeur s'adresse à l'Avise, qui joue un rôle de facilitateur : elle recueille le questionnement du demandeur, elle identifie les professionnels « personnes-ressources » les plus proches des compétences recherchées et assure la mise en relation entre le porteur de projet et l'expert.

EN PRATIQUE, Contact : Jean Dalichoux 01 53 25 02 25

4- Service de renseignements sur les SCIC

UN SERVICE POUR QUI ?

Structures de l'économie sociale, associations, réseaux d'accompagnement, collectivités, porteurs de projets, etc.

QUELS SUJETS ?

Ce service accueille vos questions sur :

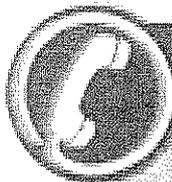
■ LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTERET COLLECTIF

Vous souhaitez en savoir plus sur ce statut.

Vous avez un projet de création d'entreprise et envisagez de créer une SCIC.

Votre association songe à se transformer en SCIC...

POSEZ VOS QUESTIONS PAR MAIL : carla.rasera@avise.org !



Un service de renseignements
téléphoniques spécialisés

Pour poser vos questions

- Vous souhaitez en savoir plus sur le statut Scic ?
- Vous êtes sollicité pour participer à une Scic ?
- Quelle que soit votre question, n'hésitez pas à contacter ce service mis en place par l'Avise.

Appelez le 02 38 79 97 27

ou contactez nous par communication vocale

ou envoyez un mail à l'adresse info@avise.org

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Réponses en direct ou dans un délai maximum de 48 heures

5- Autres informations téléchargeables sur www.avise.org

LES SCIC EN IMAGES : DVD de 4 expériences

- * LA SCIC OKHRA, DANS LE ROUSSILLON. LA VALORISATION ET LA PROMOTION D'UN TERRITOIRE A TRAVERS L'UNE DE SES RESSOURCES PRINCIPALES : L'OCRE
- * UNE SCIC DANS LE LOT (SICASLI) : MAINTIEN D'ACTIVITES AGRICOLES EN MILIEU RURAL
- * LA SCIC LANDES : LA MULTI-ACTIVITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE

PORTRAITS DE SCIC

- * L'ASSIETTE SANS FRONTIERES : REDONNER LE GOUT DU TRAVAIL
- * ADULLACT PROJET : LES LOGICIELS LIBRES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES
- * FINANTOIT, UNE SCIC POUR MOBILISER L'ÉPARGNE SOLIDAIRE VERS LE LOGEMENT TRÈS SOCIAL
- * ATR05, LA VITRINE DES ACTEURS TOURISTIQUES DES HAUTES-ALPES
- * SICASLI : "ENSEMBLE, NOUS AVONS LA FORCE D'UNE MULTINATIONALE"
- * AUTO'TREMENT : CIRCULER EN VOITURE MÊME SANS VOITURE
- * LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA SECURITE ROUTIERE, UN CONCEPT D'INTERET GENERAL
- * SAS COIFFURE : UN LOOK, C'EST UN DROIT !
- * SAVEURS D'AILLEURS : SPECIALITES DE LA-BAS POUR UNE AUTONOMIE ICI
- * CALAO PRODUCTIONS : OBSERVER, MANIPULER, COMPRENDRE, AGIR
- * SCIC BARSEQUANAISE OU L'EXPERIMENTATION TERRITORIALE
- * WEBSOURD : INTERNET AU SERVICE DES SOURDS
- * EVASOC : DES LOGICIELS ETHIQUES ET COOPERATIFS POUR LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
- * ADULLACT PROJET : LES LOGICIELS LIBRES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES
- * ENTRAID, 30 ANS D'INFORMATION AU SERVICE DES VALEURS DE LA COOPERATION AGRICOLE
- * CHAMP DES CIMES : LA MONTAGNE POUR NOUVEL HORIZON
- * LE CRI : LES TIC EN SCIC
- * REVI+ : RECYCLAGE, ENVIRONNEMENT, VALORISATION, INSERTION
- * LES ENERGIES RENOUVELABLES PROPULSEES PAR 7 VENTS DU COTENTIN
- * BOIS BOCAGE ENERGIE : LE PAYSAGE AU SERVICE D'UNE ENERGIE RENOUVELABLE
- * ATLA, UNE PEPINIÈRE DE JEUNES TALENTS MUSICAUX
- * LA SCIC OKHRA : DU PIGMENT DANS LA CULTURE
- * GEPHYRA, UN PONT ENTRE LES HOMMES ET LE PATRIM

Intervenants

1^{ère} formation

Virginie MARTINEZ, Fédération des Parcs
 Stéphane ADAM, Fédération des Parcs
 Franck THOMAS, FNCUMA
 Xavier ROBERT, Responsable du CNAR Environnement
 Serge MARTY, Directeur adjoint du Parc du Luberon
 Alix MARGADO, SCOP Entreprise
 Danièle NIAUFRE, CGSCOP
 Barbara BLIN- BARROIS, Responsable de la SCIC
 Dominique OLIVIER, Directeur de la SICASELI
 Dominique MERCIER, agriculteur sociétaire de bois bocage Normandie
 Antoine ELLEAUME, Parc du Perche

2^{ème} formation

Stéphane ADAM, Fédération des Parcs
 Cédric CONTEAU, Fédération des Parcs
 Michel ROHART, directeur URSCOP Rhône-Alpes
 Caroline FESSY, URSCOP Rhône-Alpes
 Fatima BELLAREDI, URSCOP Languedoc Roussillon
 Alain ETIENNE, CRESS Rhône-Alpes
 Alain GRANGE, gérant CAE Pollen
 Arnaud BARBARY-BEAUCHENE, Antenne webmedia Pollen
 François AUBERT, responsable filiale filière bois Pollen
 Patricia PICARD, artisan d'art en lave émaillée, associée Pollen
 Laurence DUCROT, Gérante CAE Cabestan
 Jean-Jacques FELISAZ, charpentier, coopérateur associé Cabestan
 Béatrice BARRAS, responsable SCOP Ardelaine
 Dominique GIACOMETTI, Gérant Cap service (CAE Incub'art et CAE Coopadom)
 Cécile LUCSKO, responsable Association Amesud (pépinière artisans art)
 Véronique RAMSAMY, Responsable Confluence services
 Xavier BERNARD SANS, directeur Parc Monts d'Ardèche
 Franck BRECHON, Président Parc Parc Monts d'Ardèche

